



REGION REUNION  
www.regionreunion.com



RN2 - SAINTE-MARIE  
RAVINE DES CHÈVRES/ DUPARC

# MISE EN SERVICE DE LA VOIE RÉSERVÉE AUX TRANSPORTS EN COMMUN

/ LUNDI 3 AVRIL 2023 /



# SOMMAIRE

P3/ AVANT-PROPOS

P5/ PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

P9/ ANNEXES -  
CAR JAUNE, SUR LES ROUTES AVEC ZOT TOUT'



**AVANT-PROPOS**



# AVANT-PROPOS

**La Région Réunion souhaite bâtir une véritable politique de déplacement et de mobilité au service du développement durable.** Les questions liées aux mobilités constituent un enjeu fondamental pour le territoire, tant du point de vue du développement économique que de la transition énergétique. Elles ont un impact certain sur le quotidien de chaque Réunionnais(e), particulièrement à La Réunion où le manque de transport en commun et les multiples points de congestion routiers se font ressentir de plus en plus.

**Gestionnaire du réseau des Routes Nationales sur le territoire, la Région Réunion porte l'ambition d'ouvrir des alternatives crédibles au tout-automobile afin de décongestionner les grands axes routiers et améliorer l'attractivité des transports en commun sur le territoire.**

La Région souhaite **offrir un service de qualité aux usagers actuels et attirer de nouveaux publics en renforçant significativement l'offre Car Jaune depuis 2022.** Les principes retenus pour redéfinir l'offre Car Jaune sont les suivants :

→ proposer **une fréquence plus importante aux heures de pointe** dans une logique de cadencement horaire lisible sur les liaisons les plus importantes et les lignes les plus saturées (bassins Ouest et Est),

→ réaffirmer **la hiérarchie et la complémentarité des lignes** (sur les bassins Ouest et Est : 1 ligne Express, 1 ligne Semi-express, 1 ligne Omnibus),

→ proposer **des solutions pour les lignes à faible fréquentation** (S5, S6, T, ZO). Depuis le 28 novembre 2022 **une nouvelle offre** a été mise en œuvre, avec les caractéristiques suivantes :

- > une fréquence de passage cadencée aux heures de pointe (créneaux 5h/9h et 15h/18h) toutes les 20 minutes sur les trajets Saint-Denis <> Saint-Benoît et Saint-Denis <> Saint-Pierre,
- > une fréquence de passage cadencée aux heures de pointe toutes les 10 minutes sur les trajets Saint-Denis <> Saint-André et Saint-Denis <> Saint-Paul,
- > soit 50 passages de cars et 2 500 places supplémentaires par jour,
- > + 10% d'offre à l'échelle du réseau total,
- > un rééquilibrage de l'offre à l'échelle des bassins avec +29 % dans l'Est et +14 % dans l'Ouest,
- > des itinéraires de lignes simplifiés (Fusion des lignes O3/O4 et E3/E4, itinéraire plus direct de la O1, passage de la O2 au nouveau pôle d'échange du Port, itinéraire plus direct de la E2),
- > des grilles horaires plus faciles à mémoriser,
- > plus de 500 000 kms par an supplémentaires,
- > 11 véhicules supplémentaires.

Par ailleurs, le renfort de l'offre est en cohérence avec la nouvelle attractivité générée par **la gratuité les étudiants** (depuis août 2022) et **les demandeurs d'emploi** (depuis novembre 2022). Cette dernière existe déjà sur tous les réseaux de l'île pour **les plus de 65 ans** et les **personnes porteuses de handicap**.

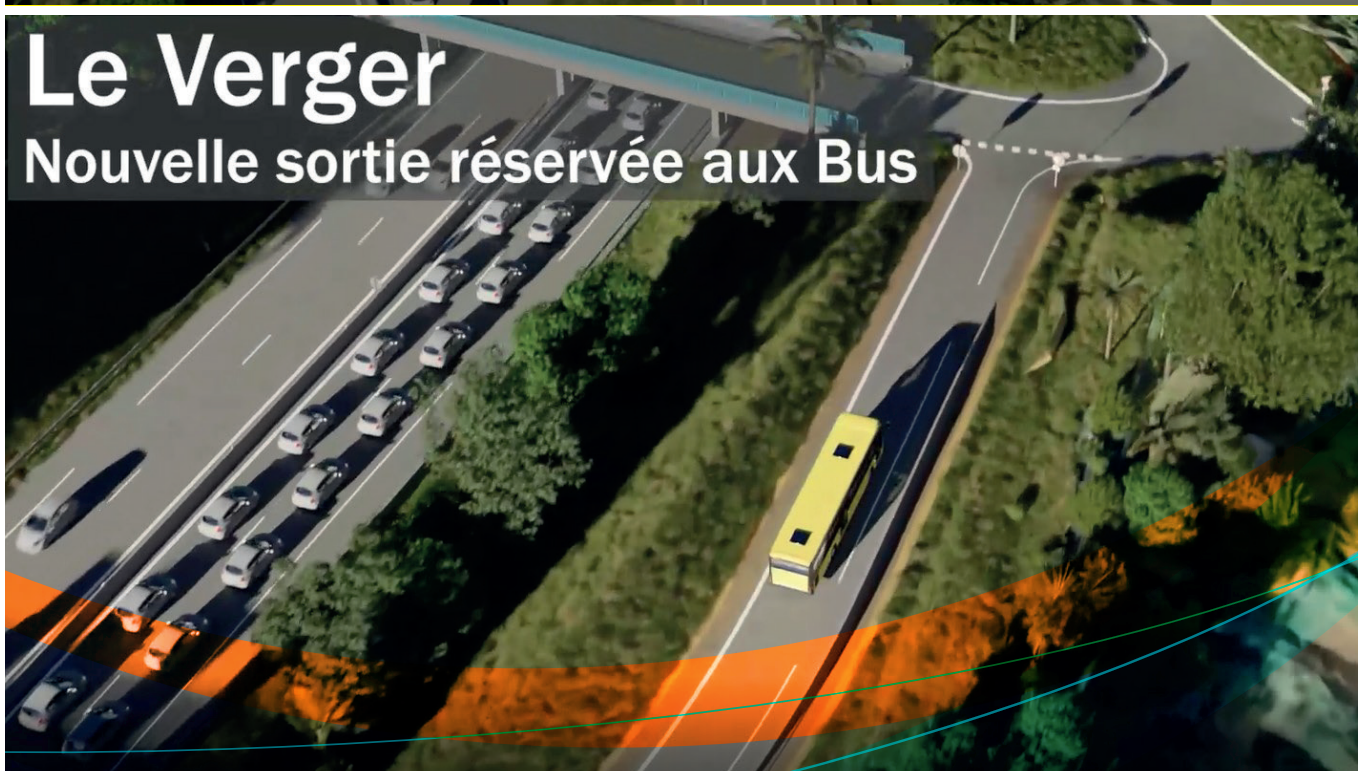
# RD62

## Création d'un échangeur à lunette



# Le Vergier

## Nouvelle sortie réservée aux Bus



**PRÉSENTATION**  
DE L'OPÉRATION



# PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

## UNE VOIE RÉSERVÉE AUX TRANSPORTS EN COMMUN

Les travaux de réalisation de la Voie Réservée pour les Transports en Commun (VRTC) sur la RN2 de Sainte-Marie ont débuté en mars 2022. L'objectif de cette opération est de créer une voie dédiée aux bus entre Ravine des Chèvres et Duparc, qui vient prolonger l'aménagement déjà réalisé sur la section Bel-Air/ Ravine des Chèvres et qui crée une continuité sur près de 9km en entrée Est de Saint-Denis. Cet aménagement vient majoritairement en élargissement de la bande d'arrêt d'urgence existante, en réalisant un aménagement efficace à coût modéré et rapidement opérationnel sans impact foncier ni environnemental.

Ainsi, cette voie dédiée pour les lignes de cars jaunes empruntant l'itinéraire permettra d'améliorer grandement le temps de parcours aux heures de pointe mais aussi d'avoir une meilleure régularité, offrant ainsi aux usagers de meilleures garanties sur l'heure de prise en charge et l'heure d'arrivée de leurs bus. L'infrastructure réalisée sera aussi utilisée prochainement par certains bus du réseau Citalis, par les cars scolaires, les bus de tourisme, les taxis et les transports de canne en période de coupe.

## PLUS DE SÉCURITÉ POUR LES USAGERS DE LA ROUTE

Cette opération permet d'améliorer la sécurité de la RN2 à travers :

- la reprise de la couche de roulement dans la courbe de la Ravine des Chèvres,
- l'adaptation de la vitesse de référence,
- la mise en conformité des bretelles des échangeurs,
- le déploiement d'un système de modulation dynamique de vitesse (MDV) permettant de réguler automatiquement la vitesse sur la RN et sur la VRTC en fonction du trafic réellement constaté.

## LE SYSTÈME MDV PERMETTRA

- de limiter les phénomènes d'accordéon en cas de congestion,
- d'optimiser les capacités d'écoulement du trafic,
- d'améliorer l'information des usagers (bouchon, accident ou perturbations sur le réseau routier).

Ce système constituera une première sur l'île et une référence au niveau national par son ampleur et sa densité. Les premiers portiques de signalisation dynamique de police liés à la MDV ont été installés sur site et doivent désormais être raccordés au réseau électrique et au CRGT pour pouvoir être fonctionnels. Ils sont, de plus, munis de caméras pour permettre une surveillance totale du trafic.

## LA VRTC DE SAINTE-MARIE EN BREF

- **6,5 km** créés et 9km aménagés
- **27M€ TTC**
- **1 an** de travaux
- **2** nouvelles bretelles
- **1 nouveau giratoire** sur l'échangeur du Verger
- **10 marchés de travaux** sollicités
- **7 portiques** de modulation de vitesse (dont 3 de 28m de portée)
- **27 panneaux** de police dynamique
- **1 lecteur de plaques d'immatriculations** pour contrôle de la voie par les forces de police
- **1 bus toutes les 20 min** aux heures de pointe

## ZOOM SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Montant hors TVA des dépenses éligibles retenues = 24 800 000€

→ FEDER : **60 % = 14 880 000€**

→ RÉGION + ÉTAT : **40 % = 9 920 000€**

(ÉTAT au titre de la convention AFIT\* soit 2 480 000€ et RÉGION à hauteur de 7 440 000€)

\*convention AFIT France, au titre du 4ème appel à projet 2020 «Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux»



## FOCUS SUR LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE MDV (Modulation Dynamique de Vitesse)

Le système de Modulation Dynamique de Vitesse est basé sur 2 types d'équipements. Les premiers sont des boucles de comptage du trafic positionnées sous la chaussée raccordées à des stations qui collectent les données en temps réel permettant d'avoir une vision précise des vitesses et des taux d'occupation des voies.

Ces données sont ensuite analysées et traitées par un algorithme qui définit précisément la vitesse optimale sur la RN2 sur chaque section pour écouler au mieux le

trafic et assurer une circulation sécurisée. Cette vitesse est affichée sur des panneaux de police dynamique (panneaux lumineux) posés sur des portiques qui viendront donc remplacer les panneaux de police existants. Par exemple, à l'approche d'une zone de congestion le système va afficher une vitesse dégressive pour éviter d'amplifier le bouchon, et s'assurer que les usagers n'arrivent trop vite sur une zone ralentie.

Le système permet aussi de définir précisément la vitesse maximale autorisée sur la voie réservée, l'écart entre la section courante et la vitesse ne pouvant excéder 40 km/h. Il concourt donc à l'efficacité du réseau de transport en commun optimisant la vitesse de ceux-ci en temps réel, tout en respectant la réglementation routière.





## **CAR JAUNE, DONNÉES SUR LA FRÉQUENTATION DE L'AXE JUSQU'AU PÔLE D'ÉCHANGE DE DUPARC**

### → **Nombre de lignes passantes : 2**

- Ligne E1 : St-Benoît-St-Denis Express par la RN2
- Ligne E2 : St-Benoît-St-Denis par le Boulevard Sud

### → **Type de car empruntant la VRTC**

- Crossway Low entry (IVECO)
- Car à Étage (SETRA)

### → **Nombre de voyages en direction de la gare de Saint-Denis : 38 par jour**

- Ligne E1 : 16 par jour
- Ligne E2 : 22 par jour

### → **Fréquence de la nouvelle offre Car Jaune depuis le 28 novembre 2022**

- Heure de pointe du matin (05h00/09h00) : 1 car toutes les 20 minutes.
- Heure de pointe du soir (15h00/18h00) : 1 car toutes les 20 minutes.
- Entre 09h00 et 15h00 : 1 car toutes les 30 minutes.
- À partir de 18h00 : 1 car toutes les 30 minutes.

### → **Nouvelle offre Car Jaune depuis le 28 novembre 2022**

- Au départ de la Gare de St-André vers la Gare de St-Denis :  
1 car toutes les 10 minutes.

### → **Autres**

- VRTC utilisée par les transports scolaires et par le réseau urbain (Citalis).





**ANNEXES –**  
CAR JAUNE, SUR LES ROUTES  
AVEC ZOT TOUT'



## MISE EN PLACE DE LA GRATUÏTÉ PROGRESSIVE

### Comment voyager sur le réseau CAR JAUNE si je fais partie des personnes qui pourront bénéficier de la gratuité à partir du 28 novembre 2022 ?

Une **demande d'abonnement** devra être faite, selon votre profil, en ligne ou en point de vente, afin qu'un abonnement vous soit délivré.

Vous devrez impérativement **valider**, votre titre de transport à la borne située à l'avant du véhicule, à **chacun de vos déplacements sur le réseau**.



### DEMANDEURS D'EMPLOI

### Comment doivent faire les personnes qui ont un abonnement demandeur d'emploi encore valide au 28/11/2022 ?

Vous pouvez **continuer à voyager normalement avec votre abonnement actuel encore valide** même après le 28/11/2022. A la date d'expiration de votre abonnement actuel, vous pourrez le renouveler, en ligne ou en point de vente, en fournissant les pièces justificatives demandées.

### Comment obtenir mon abonnement gratuit demandeur d'emploi ?

Vous pouvez **effectuer votre demande en ligne** sur le site [www.carjaune.re](http://www.carjaune.re), sur l'application M-Ticket Car Jaune et dans les Points Info/Vente Car Jaune. Vous devrez fournir une attestation du Pôle Emploi datant de moins d'un mois pour justifier votre demande.

### Combien de temps est valable mon abonnement demandeur d'emploi gratuit ?

C'est un **abonnement trimestriel** qui vous sera proposé dès que vous aurez fourni tous les documents justificatifs.

Vous devrez le renouveler tous les 3 mois pour pouvoir continuer à **voyager gratuitement sur le réseau Car Jaune**.



## Est-ce que je peux voyager sur les lignes T et Z0 avec mon abonnement demandeur d'emploi ?

Non, seuls les voyages sur les lignes Car Jaune (hors lignes T et Z0) sont possibles.



## ACCOMPAGNANTS PERSONNE PORTEUSE DE HANDICAP

### Comment obtenir la carte d'accompagnant de personne porteuse de handicap ?

La demande est à effectuer en point de vente par la personne titulaire de la Réuni'Pass Handicap qui devra présenter une attestation d'invalidité comprenant la mention « besoin d'accompagnant ».

### Combien de temps est valable la carte d'accompagnant de personne porteuse de handicap ?

La carte de l'accompagnant aura les mêmes dates de validité que l'abonnement RéuniPass Handicap mais elle ne sera valable que sur le réseau Car Jaune.

Cette carte d'accompagnant doit être validée à chaque montée dans un véhicule, elle est valable uniquement pour les trajets effectués avec le titulaire de la carte RéuniPass Handicap.

### Est-ce que l'accompagnant a le droit de voyager gratuitement pour aller chercher la personne porteuse de handicap ?

Non, l'accompagnant ne pourra pas utiliser sa carte d'Accompagnant si le titulaire de la RéuniPass Handicap ne voyage pas avec lui.

### Est-ce que l'accompagnant peut emprunter les réseaux urbains avec le porteur du titre Reuni'Pass Handicap ?

La carte d'accompagnant proposée par Car Jaune n'est valable que sur le réseau Car Jaune. L'accompagnant devra se renseigner auprès des réseaux urbains pour y connaître les modalités de voyage des accompagnants des personnes porteuses de handicap.